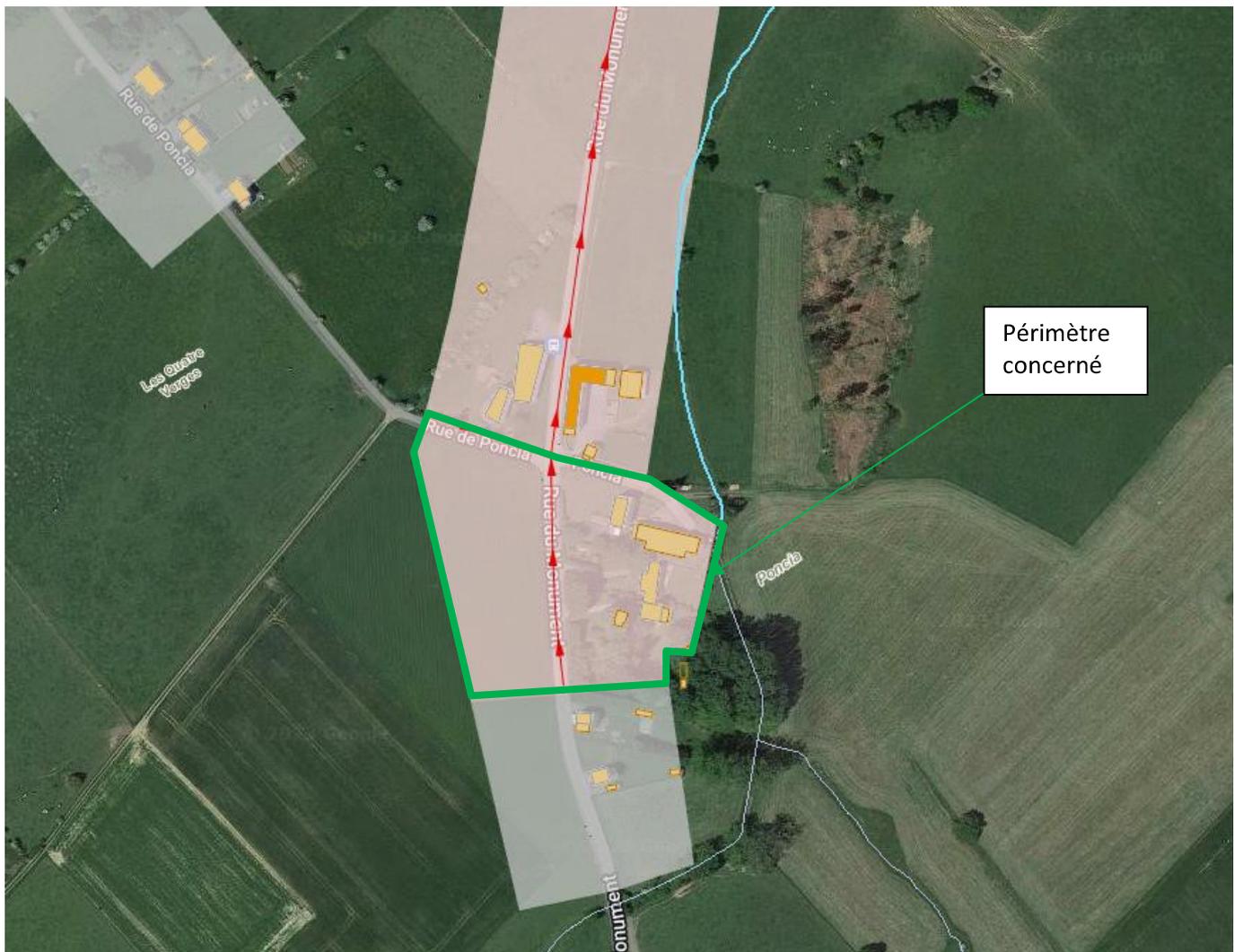


Jeneffe – Rue du Monumet – Rue du Poncia

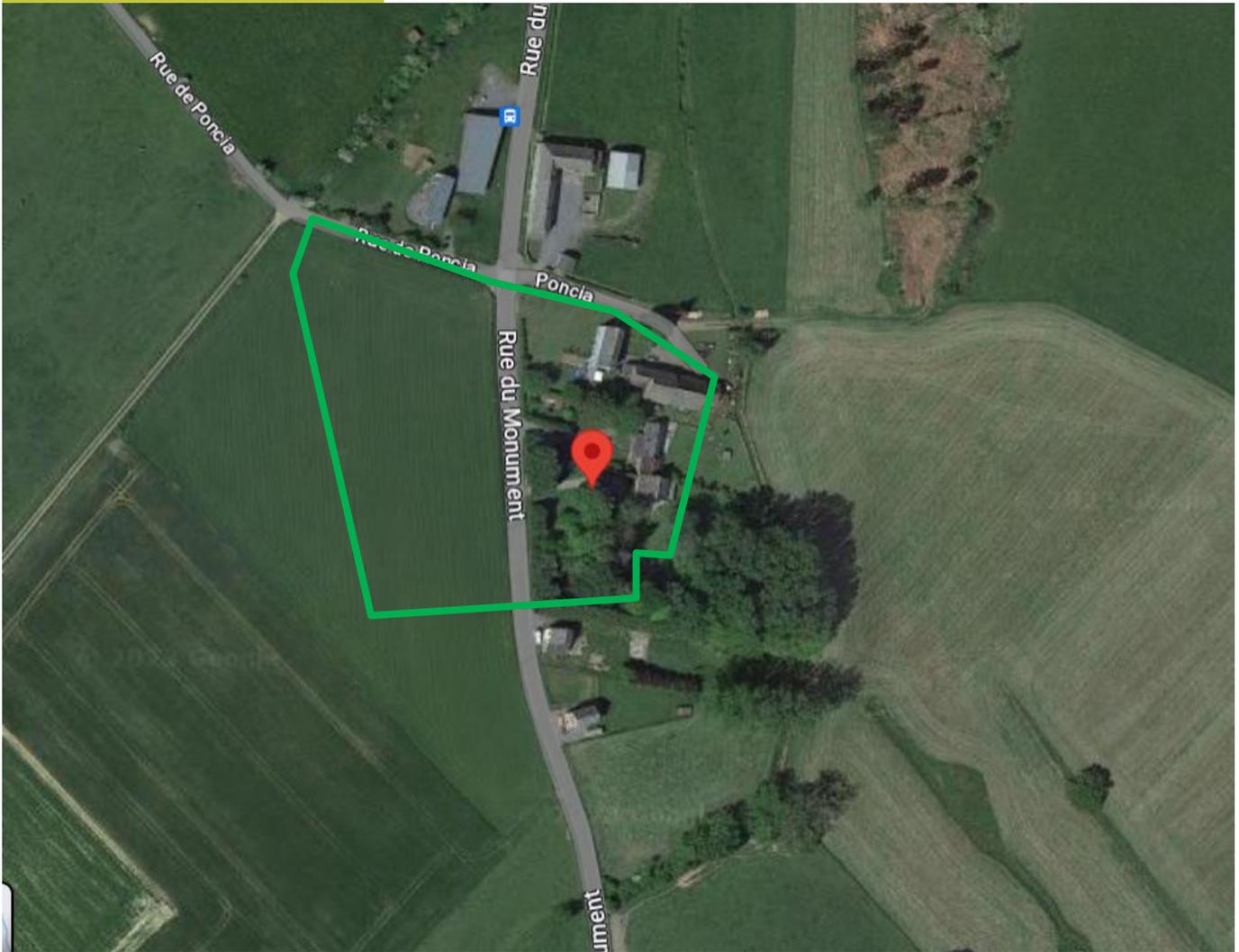
RAPPORT DE MOTIVATION DE L'ORGANISME AGREE INASEP.

L'INASEP a été consultée pour la problématique de l'assainissement des rues du Monument et Poncia à Jeneffe/Havelange.

Situation actuelle (PASH et Google Maps)



PASH (SPGE)



Google Maps

Le périmètre dont objet concerne l'extrémité de la zone collective de la rue du Monument au sud du village de Jeneffe. Une petite zone autonome comprenant actuellement deux habitations existe déjà au sud du périmètre concerné et termine ainsi la zone d'habitat de la rue du Monument.

La surface concernée est composée à l'Ouest de plusieurs parcelles bâissables (dont plusieurs font l'objet d'un permis d'urbanisme) et à l'Est d'un ensemble composé de 3 habitations. La topographie des lieux ne permet pas un raccordement gravitaire des ces 3 immeubles vers un égout potentiel à créer rue du Monument.

La figure ci-dessous illustre la situation du carrefour formé de la rue du Poncia et de la rue du Monument en termes de gestion des eaux pluviales. Un réseau d'aqueducs reprend les eaux du carrefour pour les diriger vers l'Est de la rue du Poncia et le ruisseau de Neuf moulin comme exutoire.

Les traits en rouge représentent l'égouttage à créer tel que représenté au PASH tandis que les traits en noir illustrent les canalisations réellement en place.



Réseau d'aqueducs du carrefour formé par les Rues de Poncia et du Monument

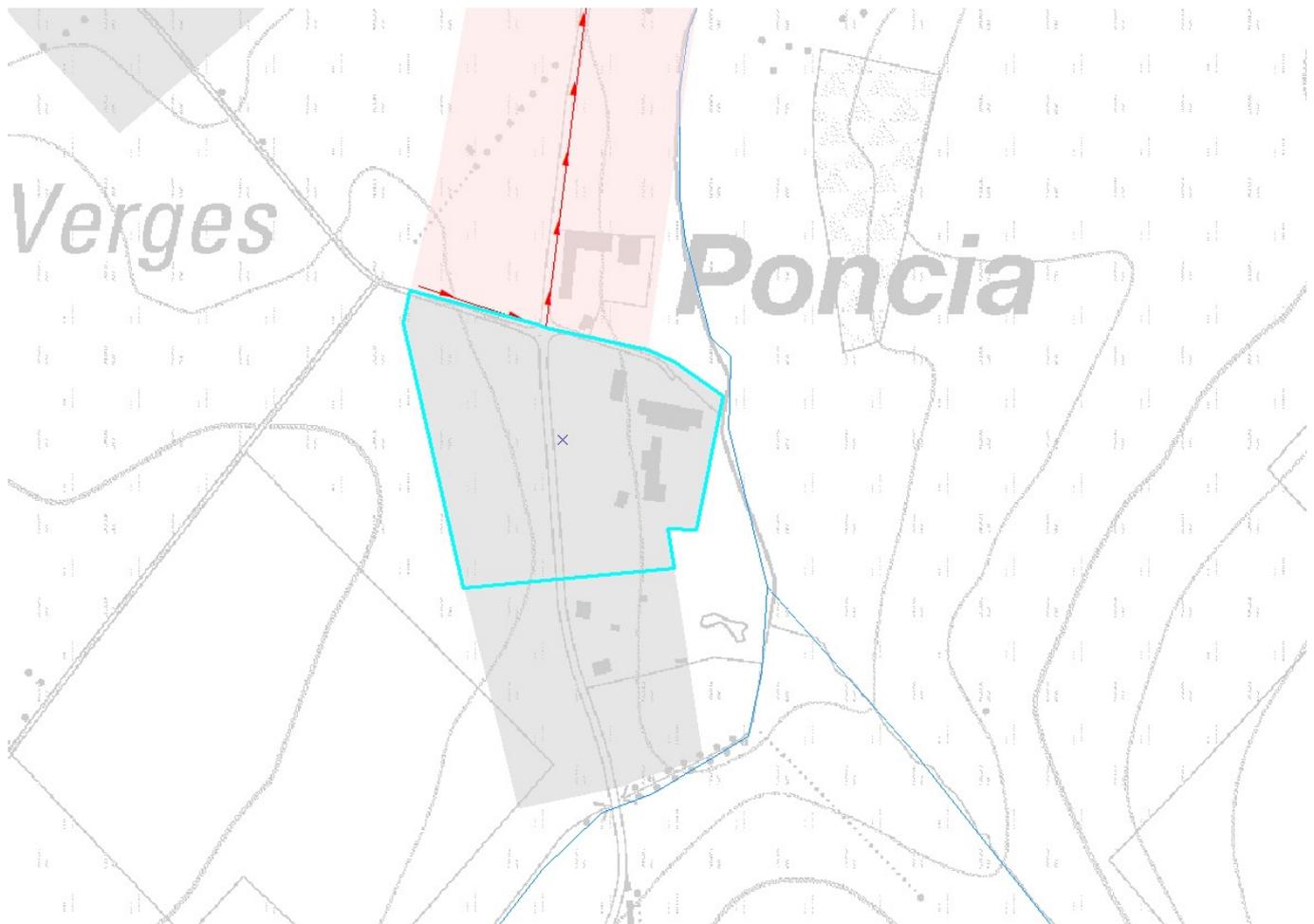
Le raccordement de cette zone au centre du village de Jeneffe nécessiterait la pose de pose d'un égout de plus de 500 mètres de long traversant une zone sans habitations pour rejoindre le réseau existant du centre du village.



Trançon d'égouttage à créer (ligne en bleu) pour maintenir l'ensemble de la rue du Monument en assainissement collectif.

Vu l'habitat en place ou à créer à court terme, vu la longueur d'égouttage à mettre en place pour reprendre ces habitations existantes ou à venir, vu qu'une partie de ces habitations (Est du périmètre) ne peuvent que difficilement (par pompage + grande longueur de refoulement individuel) être raccordées aux égouts et malgré que cette liaison vers le centre du village soit topographiquement réalisable, Il nous paraît cohérent de classer ce périmètre en assainissement autonome. Les eaux pluviales et épurées non infiltrées des habitations à créer (suivant perméabilité du sol en place) pourraient être rejetée dans l'aqueduc existant.

Proposition de solution



Classement de la rue du Monument au Sud du carrefour formé entre cette même rue et la rue du Poncia en mode d'assainissement autonome.